

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00404

Numéro SIREN : 817 778 707

Nom ou dénomination : A+ENERGIES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 3316



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A+ ENERGIES FRANCE		14 Rue du Vieux Faubourg CS 30028 59000 LILLE	
SIRET	8 1 7 7 7 8 7 0 7 0 0 0 2 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	INDUSTRIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	13 215		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	I	Nom et adresse du conseil:
CABINET COMPTABLE C. C. V. L. 551 Rue de Lille 59223 RONCQ Tél: 03.20.94.63.67		Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA		Date: 15/05/2018 Lieu LILLE
Tél:		Qualité et nom du signataire: Président
		Signature JAOUANI MAKRAM

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 3

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A+ ENERGIES FRANCE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 14 Rue du Vieux Faubourg

59000 LILLE

Numéro SIRET * 8 1 7 7 7 8 7 0 7 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 3

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Net
3Net
4Immobilitisations incorporelles { Fonds commercial *
Autres *

010

012

014

016

Immobilitisations corporelles *

028

6 320

030

560

5 760

Immobilitisations financières * (1)

040

198

042

198

198

Total I (5)

044

6 518

048

560

5 958

198

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

10 710

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances { Clients et comptes rattachés*
(2) Autres * (3)

068

40 405

070

40 405

47 847

072

19 423

074

19 423

9 862

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

1 594

086

1 594

10 634

Charges constatées d'avance *

092

37

094

37

3 420

Total II

096

61 458

098

61 458

82 473

Total général (I+II)

110

67 976

112

560

67 416

82 671

PASSIF

Exercice N
NET

1

Exercice N-1
NET

2

Capital social ou individuel *

120

6 000

6 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

600

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

11 916

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

16 520

12 516

Provisions réglementées

140

Total I

142

35 036

18 516

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

7 189

15 166

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

172

25 191

48 989

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

32 380

64 155

Total général (I + II + III)

180

67 416

82 671

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

6 320

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5)

Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

N° du Code tenant des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS A+ ENERGIES FRANCE

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	252 104	239 845
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(10 710)	10 710
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	22
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	241 395	250 577
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	16 940	259
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier 4 671 - immobilier			242	21 843	29 882
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	486	244	1 804	2 907
	Rémunérations du personnel *				250	145 301	159 654
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	36 434	43 856
	Dotations aux amortissements *				254	560	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	3	3
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	222 885	236 561
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 510	14 016
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294	8	0
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		299
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	1 982	1 201
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	16 520	12 516
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	16 520	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 982	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entrepr. nouvelles (44. section)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. section)	127	342
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44. section)	981	Jeune entreprise innovante (44. section A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. section)	991	
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	5 287
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	13 215	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	13 215	372

Désignation de l'entreprise : SAS A+ ENERGIES FRANCE

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		5 287
Total des déductions diverses	350	5 287

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A+ ENERGIES FRANCE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	6 320	444		446	6 320	6 320
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	198	482		484		486	198	198
TOTAL		490	198	492	6 320	494		496	6 518	6 518

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	560	534		536	560
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572	560	574		576	560

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591			
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A+ ENERGIES FRANCE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800 ☐

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	313
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Page 8

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS A+ ENERGIES FRANCE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	252 104
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	252 104
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	16 940
Variation négative des stocks				145	10 710
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	16 512
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	44 166
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	207 940
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	207 940
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	252 104	Effectifs au sens de la CVAE *	023 7
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	7
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

QUADRATUS Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 1 7 7 7 8 7 0 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A+ ENERGIES FRANCE

ADRESSE (voie) 14 Rue du Vieux Faubourg CS 30028

CODE POSTAL 59000

VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	120

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique JAOUANI Prénom(s) MAKRAM

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 120

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 9 Voie RESIDENCE SAINT MARTIN

Code postal 59920 Commune QUIEVRECHAIN Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Page 10

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 7 7 7 8 7 0 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A+ ENERGIES FRANCE

ADRESSE (voie)

14 Rue du Vieux Faubourg

CS 30028

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme par le président

~~un/ou~~ 5

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SAS " A+ ENERGIES FRANCE "
Capital social de 6 000 €,
Siège social : 1er étage 17 av de saint Amand
59300 Valenciennes,
RCS Valenciennes 817 778 707 00031
Code APE 3320A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
associés du 04.07.2018

L'an deux mille dix huit,
Le mercredi 04 juillet,
À 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A+ ENERGIES FRANCE » Société par actions simplifiés, au capital social de 6 000 € réparti en 120 actions de cinquante euros (50€) chacune, RCS Valenciennes n° : 817 778 707 00031 Code APE 3320A, dont le siège social est situé au 1er étage, 17 avenue de Saint Amand 59300 Valenciennes se sont réunis audit siège, en assemblée extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAOUANI Makram, en qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur JAOUANI Makram, né le 30 juin 1979 à Bizerte (Tunisie), de nationalité Française, demeurant au 9 Résidence St Martin rue Valeriani 59920 Quiévrechain, actionnaire, propriétaire de 95 actions sur les 120 de la SAS
- Monsieur DUTRONT Thierry Daniel, né le 25 février 1974 à Louvain (Belgique), de nationalité Belge, demeurant 303 Try des Marais 3eme Avenue 5651 Tarcienne Belgique actionnaire, propriétaire de 25 actions sur les 120 de la SAS

Soit au total les associés présents, totalisant 120 parts sur les 120 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017

1) SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 241 395€, le résultat de l'exercice se traduit par **un résultat d'exploitation de + 18 510 € et un résultat fiscal de +13 215 €**

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	241 395 €
- Total des charges d'exploitation :	222 885 €
- Total des produits financiers :	8 €
- Total des charges exceptionnelles :	0€
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- Total des charges financières :	59 €
- IS : 1 982 €	

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 6 518 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Cession de parts en novembre 2017 et mars 2018 ainsi qu'un transfert du siège social.
Aucun événement depuis

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Une deuxième année d'existence avec un CA en hausse qui aboutit à un résultat bénéficiaire.

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Une gestion rigoureuse, une maîtrise des coûts et plus de visibilité par la publicité et la communication, permettrons de consolider le résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

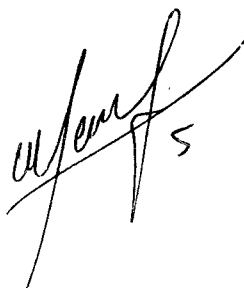
L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat présente un résultat +13 215 € : en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr JAOUANI Makram

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. JAOUANI', with a stylized flourish at the end.

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SAS " A+ ENERGIES FRANCE "
Capital social de 6 000 €,
Siège social : 1er étage 17 av de saint Amand
59300 Valenciennes,
RCS Valenciennes 817 778 707 00031
Code APE 3320A

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
associés du 04.07.2018

L'an deux mille dix huit,
Le mercredi 04 juillet,
À 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A+ ENERGIES FRANCE » Société par actions simplifiés, au capital social de 6 000 € réparti en 120 actions de cinquante euros (50€) chacune, RCS Valenciennes n° : 817 778 707 00031 Code APE 3320A, dont le siège social est situé au 1er étage, 17 avenue de Saint Amand 59300 Valenciennes se sont réunis audit siège, en assemblée extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAOUANI Makram, en qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur JAOUANI Makram, né le 30 juin 1979 à Bizerte (Tunisie), de nationalité Française, demeurant au 9 Résidence St Martin rue Valeriani 59920 Quiévrechain, actionnaire, propriétaire de 95 actions sur les 120 de la SAS
- Monsieur DUTRONT Thierry Daniel, né le 25 février 1974 à

Louvain (Belgique), de nationalité Belge, demeurant 303 Try des Marais 3eme Avenue 5651 Tarcienne Belgique actionnaire, propriétaire de 25 actions sur les 120 de la SAS

Soit au total les associés présents, totalisant 120 parts sur les 120 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes de clôture au 31.12.2017 de la SAS.**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur JAOUANI Makram en tant que Président, pour l'exercice 2017.**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2017, présentant **un résultat d'exploitation de + 18 510 € et un résultat fiscal de + 13 215 €**, approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le président n'a pas eu de rémunération pour cet exercice clos au 31.12.2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au Président Monsieur JAOUANI Makram pour sa gestion durant l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

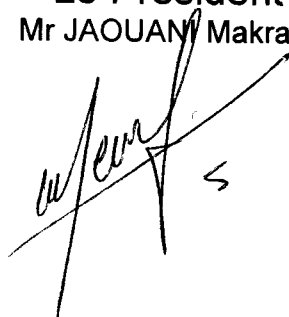
L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur JAOUANI Makram pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr JAOUANI Makram

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Jaouani', written over a horizontal line. There is a small mark resembling a less-than sign (<) to the right of the signature.